

AFFAIRE No 17 - EQUIPEMENT DES CARREFOURS EN FEUX DE SIGNALISATION
- AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ NEGOCIE AVEC LA
SOCIÉTÉ GARBARINI

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réorganisation des transports collectifs, la Municipalité envisage d'équiper 15 carrefours en feux de signalisation sur l'itinéraire qu'emprunteront les autobus.

Les carrefours à équiper sont les suivants :

- rue Labourdonnais / bd Joffre
- rue Labourdonnais / rue Charles Gounod
- rue Labourdonnais / rue Jules Auber
- rue Labourdonnais / rue Juliette Dodu
- rue Labourdonnais / rue Jean Chatel
- rue Labourdonnais / Avenue de la Victoire
- rue de Paris / rue de la Compagnie
- rue de Paris / rue Pasteur
- rue de Paris / rue Maréchal Leclerc
- rue de Paris / rue Félix Guyon
- rue de Paris / rue Sainte-Anne
- rue de Paris / rue Roland Garros
- rue Roland Garros / rue Jean Chatel
- rue Roland Garros / rue Juliette Dodu
- rue Roland Garros / rue Jules Auber

Une coordination des feux sera réalisée sur les axes Labourdonnais / Victoire - Paris / Roland Garros.

La ville de Saint-Denis ayant utilisé le système de la Société GARBARINI pour la commande et la coordination des carrefours, il est nécessaire de poursuivre l'équipement des nouveaux carrefours avec le même matériel.

En conséquence, je vous demande, conformément à l'article 312 bis (alinéas 1 et 2) du Code des Marchés Publics, de m'autoriser à passer un marché négocié d'un montant de 929 982,50 FF T.T.C. avec la Société GARBARINI pour la fourniture des contrôleurs électroniques et des matériels de visualisation.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 905 - article 233-085 du Budget Communal 1985.

A titre indicatif, l'augmentation du coût entre août 1980, mois d'établissement du premier marché passé avec cette société après appel d'offre, et à ce jour est de l'ordre de 15 %.

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix.

.../...

M. BOURHIS C. DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Les Commissions Travaux Publics et Finances sont favorables.

M. BOURHIS : Les dispositifs de signalisation donneront la priorité aux bus, ainsi qu'aux véhicules de sécurité, ce qui leur permettra d'aller plus vite. Il y aura ainsi un dispositif, très simple, qui permettra d'accélérer le feu vert pour que puissent circuler les véhicules en attente. De plus, tous ces carrefours seront synchronisés avec la Rocade Sud.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 16/10/1984